



SASEL TENNIS Règlement Intérieur

**SASEL TENNIS est la section tennis gérée par la SASEL (Société Aygulfoise de Sports et Loisirs) située à
356 Avenue Théophile Gautier, 83370 Saint-Aygulf.**

1. SASEL TENNIS est ouvert 7 jours sur 7 de 08h00 à 20h00.
2. Tout joueur doit s'inscrire à la SASEL, fournir un certificat médical pour la pratique de tennis ou de tous sports et une photo d'identité.
3. Tout joueur doit être à jour de sa cotisation pour pénétrer sur un court.
4. Les personnes extérieures jouant avec un adhérent doivent régler une invitation au tarif en cours et AVANT de jouer. Dans ce cas, c'est à l'adhérent qu'incombe la responsabilité d'indiquer au bureau de la SASEL le statut de son partenaire.
5. Attention: la clé d'accès remise à l'inscription est nominative et ne doit en aucun cas être prêtée à un tiers sous peine d'exclusion du membre. (caution 100€ restituée au rendu de la clé).
6. Une tenue correcte est exigée sur les terrains de SASEL TENNIS.
7. Les chaussures de tennis sont obligatoires pour pénétrer sur les courts.
8. Il est interdit de fumer ou de vapoter sur les terrains de tennis.
9. L'accès aux enfants de moins de 14 ans est interdit. Il est recommandé aux parents de ne pas laisser les enfants en bas âge sans surveillance sur les courts. Les parents sont responsables du comportement de leurs enfants.
10. Toute autre activité que le tennis est interdite sur les courts.
11. Les diverses installations doivent être respectées. Il est demandé une attention particulière à la propreté des courts. Boîtes, bouteilles, papiers, etc. doivent être déposés dans les poubelles prévues à cet effet.
12. Toute personne occasionnant volontairement des dégâts au matériel appartenant à SASEL TENNIS se verra dans l'obligation de régler le montant des réparations à réception de la facture sous peine de poursuites judiciaires. Pour les mineurs, la facture sera adressée aux parents.
13. La SASEL décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol sur les courts et les espaces environnants.
14. Le présent règlement pourra être appliqué par les membres du Conseil d'Administration de la SASEL. Tout manquement au présent règlement pourra donner lieu à des sanctions décidées en Conseil d'Administration.
15. L'adhésion à SASEL TENNIS entraîne l'acceptation de toutes les clauses du présent règlement.

Réservations

Pour réserver un court, il faut

- téléphoner à la SASEL **04 94 97 40 06** (Lundi à Vendredi 09h00 à 12h00).
Pour les joueurs déjà inscrits : par internet sur le site "ballejaune.com/club/saseltennis" avec leur identifiant d'adhérent.
- Inscrire deux noms par tranche horaire pas plus de quatre jours à l'avance.
Un court qui n'est pas occupé 15 minutes après l'heure de réservation sera annulé.

www.sasel.fr pour plus d'information